

Jacques AMEIL

Jean Joseph Louis CHANCEL, l'Inventeur

Briançon 1779, Briançon 1837

Biographie

La découverte des allumettes oxygénées

La préparation industrielle du borax

Paris

Mars 1990

SOURCES et BIBLIOGRAPHIE

- Jean Joseph Louis CHANCEL a publié dans le Journal de la Pharmacie, deux articles reproduits dans les "Archives du Chalet" (page 18) de Françoise GUILLEMOT (Voir ci-après):
 - 1817 Tome III Lettre au Docteur VIREY sur un empoisonnement des bestiaux par le pain d'amandes du prunier des Alpes.
 - 1818 Tome IV Une confiture originale
- Aristide ALBERT. Biographie et bibliographie du Briançonnais. Librairie Aristide Gratier. Grenoble 1895
- MANGOLD et SARASIN. Société industrielle pour la Schappe. Origines et développement. Delachaux et Niestlé, 1924, Neufchatel et Bâle (Suisse)
- Dans la Revue d'Histoire de la Pharmacie (4 avenue de l'Observatoire, 75006 Paris):
 - N° 140. Mars 1954. Maurice BOUVET, Président de l'Académie de Pharmacie. Les pharmaciens et la découverte des allumettes et briquets
 - N° 152. Maurice BOUVET et P. RENVERSADE. A propos de J.J.L. CHANCEL, inventeur des allumettes oxygénées
- André DELAVENNE. Recueil de la bourgeoisie ancienne. 2ème série S.G.A.F. Paris 1955
- H. BONNEMAIN, secrétaire général de la Société d'Histoire de la Pharmacie. Sur J.J.L. CHANCEL, inventeur des allumettes ou briquets oxygénés. Paris 1964 Dans la Revue d'Histoire de la Pharmacie, n° 180
- Françoise GUILLEMOT. Archives du Chalet. Une famille briançonnaise, les CHANCEL. Le Puy-en-Velay. 1981
- Archives conservées dans la famille

Jean Joseph Louis CHANCEL, l'Inventeur

1779-1837



Jean-Joseph-Louis Chancel

Jean Joseph Louis CHANCEL, second enfant et premier fils des 14 enfants de ses parents est né à Briançon en 1779:

L'an mil sept cents soixante et dix neuf et le vingtième jour du mois de dextembre a été baptisé Jean Joseph Louis Chancel, fils de sieur Jean Louis Chancel, Maître chirurgien de cette Ville et de demoiselle Marie Elizabeth Clavier mariés né le dix huit du courant son parrain a été sieur Jean Chancel maître chirurgien son ayeul paternel et la marene Marie Fourrat Aillaud Clavier son hayeulle maternelle, fait en présence des soussignés :

J. Chancel — Marie Fourrat Aillaud Clavier.

J. L. Chancel père — Jean Joseph Clavier.

(2 signatures illisibles) — Jouve — F. Voyron, chanoine, vicaire.

I-La formation professionnelle de CHANCEL

a) A Briançon

Comme fils de maitre-chirurgien, Jean Joseph Louis CHANCEL est particulièrement privilégié: formé par son père, il est agrégé dès l'âge de 15 ans par les médecins et pharmaciens de Briançon.

Voici le texte de cette agrégation (Voir Annexe I, p. 7)

"Nous maire et adjoints de la commune de Briançon, arrondissement du même nom, département des hautes-alpes, certifions et attestons à tous qu'il appartiendra, que le citoyen Jean Joseph Louis CHANCEL, fils à Jean Louis M^{tre} pharmacien, a subi plusieurs examens tant sur la pharmacie qu'en chimie, depuis le douze prairial an trois (*) jusques au premier vendémiaire an quatre (**) en présence des membres qui composaient pour lors la municipalité et encore des citoyens François FERRUS et Jean TURIN, docteurs

(*) 31 mai 1795

(**) 23 septembre 1795

médecins de l'hôpital militaire de cette place, examiné par les citoyens Jacques SILVESTRE, Antoine FAURE, Jean TURIN et FERRUS, tous pharmaciens de cette commune, lequel ayant été trouvé capable par les susdits médecins et pharmaciens examinateurs l'agrégèrent, et la susdite municipalité l'autorise de travailler de pharmacien chimiste, lequel a du depuis remplir les devoirs de son état à la satisfaction du public, en foi de quoi nous lui avons délivré le présent pour lui servir et valoir à ce que de raison, que nous avons signé et fait contresigner par le secrétaire de la Mairie qui y a posé le sceau d'ycelle.

Fait à Briançon le deux pluviôse an dix (*) de la république française
signé: Antoine OVET, adjt CHARBONNEL-SALLÉ, adjt

b) à Paris

Nous ignorons la date exacte de l'arrivée à Paris de Jean Joseph Louis CHANCEL, mais nous savons qu'il suit des cours dès l'an VI.

Six certificats en apportent la preuve:

- 1°) A 18 ans, en 1797, il suit les cours de chimie générale professés au Museum d'Histoire Naturelle (**) par le célèbre FOURCROY.
(Certificat signé par JUSSIEU. Voir Annexe II, p. 8)
- 2°) En l'an VII, il est inscrit au cours de chimie professé à l'Ecole gratuite de Pharmacie (***) par BOUILLON-LAGRANGE.
(Certificat signé par VAUQUELIN. Voir Annexe III, p. 9)
- 3°) La même année, il suit le cours de zoologie des animaux à sang rouge, professé au Museum d'Histoire Naturelle par LACEPEDE.
(Certificat signé par JUSSIEU. Voir Annexe IV, p. 10)
- 4°) En l'an XI, il est inscrit au cours de chimie et de botanique professé à l'Ecole gratuite de Pharmacie par BOUILLON-LAGRANGE.
(Voir Annexe V, p. 11)
- 5°) La même année, il suit le cours de botanique professé au Museum d'Histoire Naturelle par DESFONTAINES.
(Certificat signé par FOURCROY. Voir Annexe VI, p. 12)
- 6°) Encore la même année, il est inscrit au cours de chimie générale, professé au Museum d'Histoire Naturelle par FOURCROY.
(Certificat signé par DESFONTAINES. Voir Annexe VII, p. 13)

Quant à ses relations avec THENARD, professeur au Collège de France, elles sont nettement précisées dans le certificat, dont le texte figure ci-dessous (Voir Annexe VIII, p. 14)

"Je soussigné, professeur de chimie au Collège royal de France, membre de l'Institut, certifie que M. CHANCEL (Jean Joseph Louis) a suivi avec une grande assiduité les cours de chimie que j'ai faits audit Collège depuis 1804 jusqu'en 1806, c'est-à-dire pendant trois ans; que pendant cet espace de temps, il a travaillé dans mon laboratoire, et qu'il a acquis des connaissances assez étendues et assez précises pour pouvoir en faire de justes et utiles applications aux arts"

Paris le 3 Mai 1817

THENARD

(*) 22 janvier 1802
(**) Jardin des Plantes
(***) Rue de l'Arbalette

CHANCEL complète sa formation en se plaçant de temps en temps comme élève en pharmacie; c'est ainsi que nous savons qu'il alla chez LEBON et MITHOUART à partir de mars 1799.

Un certificat, daté du 22 prairial, malheureusement sans aucune indication d'année (Voir Annexe IX, p.15) affirme qu'il est resté 7 mois chez SEGUIN, comme élève en pharmacie.

CHANCEL rentre définitivement à Briançon en 1806 et s'installe à la "Grande Gargouille" où il ouvre sa pharmacie.



Briançon. Grande Gargouille
Porte de la pharmacie

C'est en 1809 à Briançon qu'il épousera Marina BRIAN, alors âgée de 17 ans, fille d'Alexis, quincailler à Gênes, d'une famille originaire du Val-des-Prés, et de Germaine PRAT, originaire de La Salle (05)



Ils auront 12 enfants, dont le fameux trio Paul, Evariste et Marius CHANCEL, directeurs et propriétaires de la Schappe de Briançon.

Une fois veuve, Marina épousa son neveu Adelphe ARDUIN.

Marina Chancel-Arduin

II-Les découvertes de Jean Joseph Louis CHANCEL

a) Les allumettes ou briquets oxygénés

"Sans les bienfaits du feu, ce frère mystérieux du soleil, ni foyer, ni tribu, ni vie humaine n'auraient été possibles"

J.E. LIPS

(dans "Les origines de la culture humaine"

Un certain L. POINCELET engagea dans l'Ami des Sciences du 15 août 1858 (Voir Annexe X, p.16) une violente polémique pour savoir qui avait réellement découvert les allumettes ou briquets oxygénés, en prétendant que Benoit FUMADE en était l'inventeur dès 1819.

La Grande Encyclopédie du XIX° siècle cite, à tort, le briquet FUMADE comme étant le premier briquet, et l'Almanach du Commerce de 1820 donne un marchand de boutons, 3 rue Greneta, à Paris, du nom de FUMADE, également vendeur de briquets prophoriques

L'article de M. BRENTON, paru dans l'Ami des Sciences du 29 août 1858 (Voir Annexe XI p. 17) relate que THENARD avait assisté, pendant son cours, à la découverte des allumettes oxygénées par un élève provincial, dont il avait oublié le nom, et qui, pressé de retourner dans sa ville natale, avait vendu son secret pour quelques milliers de francs à M. FUMADE.

Le 19 septembre 1858, M. POINCELET, toujours dans l'Ami des Sciences (Voir Annexe XI p. 19) revient à la charge en persistant à soutenir que l'inventeur des allumettes oxygénées était bien M. FUMADE.

Enfin, le 28 novembre 1858, dans l'Ami des Sciences (Voir Annexe XIII, p.20) Paul-Emil et Marius CHANCEL, manufacturiers à Briançon, fils de Jean Joseph Louis CHANCEL apportent la vérité sur l'invention des allumettes oxygénées:

"En 1805, notre père, Jean Joseph Louis CHANCEL, déjà à Paris depuis plusieurs années, alternativement élève en pharmacie, élève aux cours publics de chimie, et un des préparateurs de M. THENARD, fut l'inventeur de ces briquets.

Tout à la science, il n'en fit pas, en effet, une opération lucrative; c'est une raison de plus, Monsieur, pour que nous protestions contre les assertions de M. L. POINCELET qui, en attribuant cette découverte à M. FUMADE et y attachant la date de 1819 à 1821, est complètement dans l'erreur.

Nous tenons donc essentiellement que justice soit faite et que dans l'histoire de cette invention, qui fut l'origine de toutes celles qui l'ont suivie pour arriver à ce que la science et le temps ont amené de plus perfectionné, il soit bien établi que ce fut Jean Joseph Louis CHANCEL de Briançon qui inventa les briquets oxygénés, et qui fut ainsi le promoteur de cette série de découvertes utiles, qui en découlèrent.

Nous tenons à la disposition du contradicteur:

- 1°) Les mémoires de notre père mort depuis 21 ans;
- 2°) Un numéro du Journal du Commerce, 7 janvier 1806 (*)
Un numéro du Journal de l'Empire, 7 février 1806 (**), tous deux contenant une insertion, signée de notre père, pour combattre la contre façon qui déjà se substituait à lui;
- 3°) L'acte de vente (***) de tout ce qui regardait cette exploitation de

(*) V. Annexe XIV p.21) (**) V. Annexe XV, p. 22) (***) V; Annexe XVI, p. 23)

briquets oxygénés, que notre père fit à un certain PRIMAVERSI le 20 juin 1806.

Il résulte de ces faits et titres et du témoignage public de M. THENARD qui, en effet, dans ses cours a toujours proclamé notre père comme le réel inventeur de ces allumettes, que non seulement M.L. POINCELET accorde à M. FUMADE un mérite qu'il n'a pas eu, mais encore que M. FUMADE n'a fabriqué que 14 à 15 ans après l'invention, à laquelle il n'a apporté aucun changement appréciable"

Ajoutons que l'un des beaux-frères de Jean Joseph Louis CHANCEL, TURIN, également pharmacien à Briançon, contestera, lui aussi, par jalousie, la paternité du briquet phosphorique, d'où il s'ensuivit une série de procès stupides autant que pénibles.

b) Sur la préparation industrielle du borax

Le borax, ou borate de soude, est utilisé comme antiseptique en pharmacie; il favorise la fusion des minerais, le vernissage du verre, la fabrication de l'émail, la conservation des aliments, le blanchiment du linge... bref il a de multiples applications dans diverses branches.

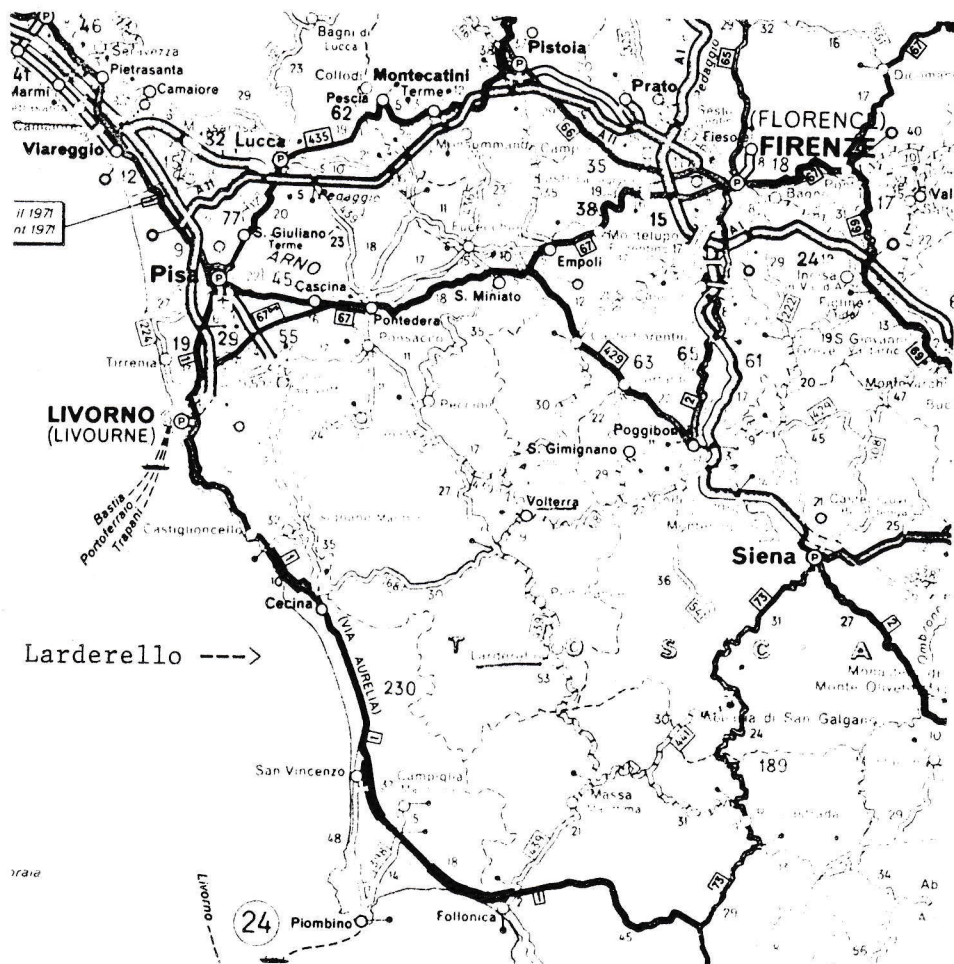
50 kil. Saline, sources importantes, sur la rive dr. de la Cecina.

Au S. dans le val di Cecina Pomarance (château du comte Larderel), d'où l'on peut se rendre, à Larderello, au pied du mont Cerboli. — Les Lagoni, connus aussi sous les noms de Fumacchi, Sofioni, Bullicani, Lagoncelli, offrent un phénomène géologique curieux qui a donné lieu à une fabrication des plus importantes : la production d'une grande partie du borax employé dans l'industrie d'Europe. Cette fabrication a été perfectionnée par un Français, feu Larderel, et fut pour lui l'origine d'une grande fortune.

De Saline la route monte continuellement jusqu'à Volterra.

Volterra* (Velathri, Volaterra), V. de 15 402 h., une des douze cités de la confédération

Guide Diamant
Italie 1879



En 1817 CHANCEL était allé à Livourne au mariage de son cousin, François PRAT, banquier, fils d'autre François, négociant à Gênes, et de Marie-Anne CHANCEL.

Là il eut connaissance de l'existence des "Lagoni du Volterrano", lacs toscans, situés à une quinzaine de kilomètres de la commune de Volterra, qui laissent échapper dans la nature des vapeurs d'acide borique.

Plutôt que d'importer de l'Inde du borax cher, CHANCEL eut l'idée d'en fabriquer artificiellement en saturant l'acide par de la soude provenant des usines françaises

Encore fallait-il obtenir des douanes françaises un tarif privilégié pour l'importation de l'acide borique, afin que l'exploitation soit rentable.

Mais l'acide borique, que l'on n'avait jamais jusqu'alors importé en France, ne figurait pas dans la Nomenclature des douanes; il fallait trouver une assimilation: soit l'acide muriatique taxé à 62 F le quintal, soit le talc taxé à 2 F seulement le quintal.

CHANCEL, après avoir exposé son projet au Ministre de l'Intérieur le 12 avril 1817 (Voir Annexe XVII p. 25) demande à bénéficier du tarif le moins élevé.

Il obtient cette dérogation, et, à la demande du Directeur des Douanes, désigne deux points d'entrée en France pour le borax: Marseille et Montgenève.

Il attend six mois l'accord définitif, puis il apprend par l'un de ses frères installés à Marseille, que des barriques d'acide ont été débarquées à Marseille taxées à 2 F le quintal.

Par suite d'indiscrétion provenant du Gouvernement, un compatriote peu loyal, François LARDERELLE, commis voyageur à Saint-Etienne, profitant de la découverte et des confidences de CHANCEL, prit les devants et mit l'inventeur dans l'impossibilité de profiter des bonnes intentions du Gouvernement en le devançant dans la location de ces fameux lacs toscans.

Cet habile homme, peu scrupuleux, réalisa une fortune colossale, au point qu'il dut fonder une ville, à laquelle il donna le nom de LARDERELLO, sur la route de Volterra à Follonica, pour loger ses 300 ouvriers.

Bien mieux, le Grand duc de Toscane conféra à notre usurpateur le titre de marquis. CHANCEL soupçonnait THENARD, son protecteur, d'avoir été à l'origine de la "fuite"

En 1833, il demande au Ministre une indemnité en compensation de la découverte dont il a été spolié et qui permet d'exploiter 20.000 quintaux de borax par an, entraînant pour la France une économie très appréciable.

Il demande à un ami d'intervenir auprès de THENARD, mais le Ministre du Commerce, THIERS, refuse de verser cette indemnité. (Voir Annexe XVIII, p. 26)

Décès de Jean Joseph Louis CHANCEL

L'an mil huit cent trente sept le dix-huit février à quatre heures du soir, par devant nous, Pierre Amable Bonnardel, Maire Officier de l'Etat Civil de la Commune de Briançon, est comparu M^r Simon Audier, avoué près le tribunal civil de première instance de ce arrondissement, domicilié en cette ville, âgé de quarante-neuf ans, assisté de M^r Jean-Pierre Col, Syndic de boulangers, âgé de cinquante-cinq ans, aussi domicilié en cette ville, lequel nous a déclaré que M. Jean-Joseph-Louis Chancel, pharmacien chimiste, âgé d'environ cinquante-huit ans, fils de feu Jean-Louis et de vivante Elisabeth Clavier, mariés, époux de dame Marina Brian, est décédé le jourd'hui à sept heures du matin dans sa maison d'habitation sise en cette ville, Grande-rue, dont le déclarant et l'assistant signe avec nous le présent acte de décès, après lecture faite.

CONCLUSION

CHANCEL eut le sort de tous les savants et inventeurs qui ne manquent jamais de trouver sur leur route des plagiaires qui, sans honte, s'approprient le fruit de leurs recherches et de leurs travaux, heureux encore s'ils ne les dépouillent pas du mérite de leurs découvertes.

-7-

Nous maire à ce jour de la Commune de Briouay
 arrondissement du même Nom Département Des hautes
 Alpes, certifions et attestons à tous qu'il appartient
 que le Citoyen Jean Joseph Louis Ponce fils à Jean Louis
 M.^l pharmacien, à subir plusieurs examens, tant sur la
 pharmacie qu'en Chimie depuis le Douze Janvier autre
 jusqu'au premier Vendémiaire au quatre; en présence
 des membres qui composaient pour lors la municipalité
 et encore des Citoyens François Perron, et Jean Lucin, Docteur
 médecin de l'hôpital militaire de cette place, Examinés
 par les Citoyens Jacques Silvestre, Antoine Faure, -
 Jean Lucin, et Ferrand, tous pharmaciens de cette
 Commune, lequel ayant été trouvé capable par le
 susdit médecin et pharmacien examinateurs d'exercer
 à la susdite municipalité l'autorité de travailler de
 pharmacien Chimiste, lequel a dû depuis remplir
 les devoirs de son état à la satisfaction du public,
 en foi de quoi nous lui avons délivré le présent
 pour lui servir de Valoir à ce que de raison,
 que nous avons signé et fait contre signer par le
 Secrétaire de la Mairie qui y a posé le sceau -
 D'icelle fait à Briouay, le Deuxième jour du
 de la République Française.

Le Maire à ce jour de la Commune de Briouay
 arrondissement du même Nom Département Des hautes
 Alpes,



Et pour la légalisation -
 Briouay le 23. Ventose an dix de la Rep.
 Française. Le Sous-maire P. N.

LIBERTÉ, ÉGALITÉ, FRATERNITÉ.

MUSEUM NATIONAL
D'HISTOIRE NATURELLE.



JE soussigné *Autorisé Jean-voit Sourroy*
Professeur de *Chimie générale*
au Muséum National d'Histoire Naturelle, certifie que le
Citoyen *Jean Louis Franquet* âgé de *18 ans*
natif de *Briannon* Canton de
_____ Département de *la Haute-Savoie*
a suivi avec assiduité le Cours public de *Chimie générale*
_____ fait pendant l'an *6^{ème}* de la République Française.

A Paris, ce *24 Thermidor* l'an *6^{ème}* de la République
Française, une et indivisible.

Sourroy

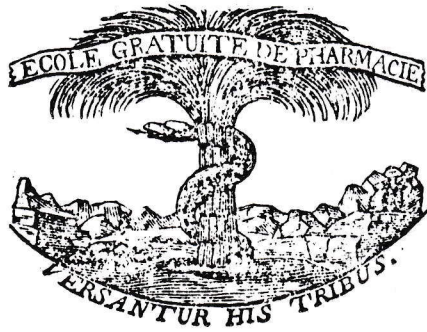
Visé par le Directeur

A Paris, ce *8 fructidor* l'an *6^{ème}* de la
République Française, une et indivisible.

Jullien

N.°

AN 7 DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.



Nous, soussignés Professeurs à l'École gratuite de Pharmacie à Paris, certifions, à qui il appartiendra, que *Le Citoyen Jean Louis Chancelle* natif de *Brianeon* Département de *hautes Alpes* a assisté avec exactitude à nos Leçons publiques de *Chimie* pendant la durée des Cours de la présente année.

En foi de quoi nous lui avons délivré le présent Certificat, pour lui servir et valoir ce que de raison.

FAIT à Paris, ce *20 Vendémiaire* l'an 7 de la République française.

J. Bouillon-Lapierre *Vauquelin*

Visé par le Directeur de l'École ou par son Adjoint soussigné.

FAIT à l'École, ce

an de la République française.

LIBERTÉ, ÉGALITÉ, FRATERNITÉ.

MUSÉUM



NATIONAL

D'HISTOIRE

NATURELLE.

JE soussigné

Professeur de *zoologie des animaux à sang rouge*
au Muséum National d'Histoire Naturelle, certifie que le
Citoyen *Jean Louis Charcel* âgé de *19 ans*
natif de *Srianon* Canton d

Département des *hautes alpes*

a suivi avec assiduité le Cours public de *zoologie*
fait pendant l'an *Sept* de la République Française.

A Paris, ce *22 thermidor* l'an *Sept* de la République
Française, une et indivisible. *Boissier*

Visé par le Directeur

A Paris, ce *16 thermidor* l'an *Sept* de la
République Française, une et indivisible.

J. Boissier
Directeur

AN // DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

N.°



Nous, soussignés Professeurs à l'École gratuite de Pharmacie à Paris, certifions, à qui il appartiendra, que *Jean Louis Joseph Chancel* natif de *Briançon* Département de *haute-Alpe* a assisté avec exactitude à nos Leçons publiques de *Chimie et de pharmacie* pendant la durée des Cours de la présente année.

En foi de quoi nous lui avons délivré le présent Certificat, pour lui servir & valoir ce que de raison.

FAIT à Paris, ce *18 Juin 1800* l'an *ouze* de la République française.

Boisson La Grange Visé par le Directeur de l'École, ou par son Adjoint soussigné.

FAIT à l'École, ce

de la République,

LIBERTÉ,

ÉGALITÉ.

MUSEUM

NATIONAL



D'HISTOIRE

NATURELLE.

JE soussigné _____

Professeur de *Botanique* _____

au Muséum national d'Histoire naturelle, certifie que le Citoyen

Jean Louis Joseph Chauvet âgé de *23 ans*

natif de *Grignon* _____ canton d _____

Département de *hautes alpes*

a suivi avec assiduité le Cours public de *Botanique* _____

que j'ai fait pendant l'an *an 2* de la République Française.

A Paris, ce *19 fructidor* de l'an *an 2* de la République Française, une et indivisible. *Desfontaines*

Visé par le Directeur

A Paris, ce *dix neuf fructidor* de l'an *an 2* de la République Française, une et indivisible.

Fourcroy
Dir.

N^o 148

LIBERTÉ,

ÉGALITÉ.

MUSEUM

NATIONAL



D'HISTOIRE

NATURELLE.

JE soussigné

Professeur de

Chimie Générale

au Muséum national d'Histoire naturelle, certifie que le Citoyen *Jean*

Louis Chancel Pharmacien, âgé de *vingt trois ans*
natif de *Briançon* canton d

Département des *hautes Alpes*

a suivi avec assiduité le Cours public de *Chimie générale*,

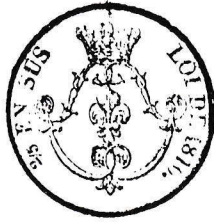
fait pendant l'an *Ompe* de la République Française.

A Paris, ce *vingt huit* jour l'an *Ompe* de la République
Française, une et indivisible.

Jourroy

Visé par le Directeur

A Paris, ce *27* fructidor de l'an *11* de la
République Française, une et indivisible. *Geffroy*



Je soussigné, Professeur de chimie au Collège Royal
 de France, m'annonçant volontiers, l'est, bien que
 M. Chancel (Jean Joseph Louis) a suivi avec
 une grande assiduité les leçons de chimie qui lui furent
 données au Collège depuis 1804 jusqu'en 1806, c'est à dire
 pendant trois ans; que pendant tout ce laps de
 temps, il a travaillé dans mon laboratoire, et qu'il
 a acquis des connaissances assez étendues dans plusieurs
 pour pouvoir en faire réajuster et les applications aux
 arts.

Paris le 3 Mai 1817.

B. Berthollet

Je soussignée certifie que le Citoyen
 Jean Louis Mancet a demeuré sept mois
 En qualité d'élève en pharmacie chez le Citoyen
 Jégouin Mon père En foi de quoi je lui ai
 donné le présent pour Valoir ce que de
 Raison fait A Paris le Vingt deux prairial

J. Albert

fondeur de l'école du C. Jégouin

L'AMI DES SCIENCES

Pour la rédaction s'adresser
A. M. VICTOR MEUNIER,
RÉDACTEUR EN CHEF.

JOURNAL DU DIMANCHE

Pour l'administration s'adresser
A. M. J.-B. GROS,
IMPRIMEUR DE LA COUR IMPÉRIALE,
9, rue Cassette, 9.

SOUS LA DIRECTION DE

Abonnement :

Bureaux :
9, RUE CASSETTE, 9,
PARIS.

VICTOR MEUNIER

PARIS, 10 FR. — DÉPART., 12 FR
étranger (à la fin du journal).

CORRESPONDANCE

Pour servir à l'histoire des allumettes.

Paris, 30 juillet 1858.

Monsieur le Directeur,

Permettez-moi d'ajouter quelques mots à l'article qu'a publié M. P. Doré sur les allumettes. Ce sont des documents peu connus et qui pourront servir un jour à celui qui voudra faire une histoire des petites inventions.

Proche parent de l'inventeur des briquets à allumettes oxygénées, ayant moi-même monté une fabrique d'allumettes chimiques dans les premiers temps de leur découverte, je me crois apte, plus que tout autre, à fournir des renseignements spéciaux.

L'invention des briquets à allumettes oxygénées date de 1819, mais ce ne fut guère qu'en 1820 et 21 que Benoit Fumade, leur inventeur, la fit connaître au public.

Chacun se rappelle ces étuis rouges cylindriques à deux compartiments, contenant dans la partie supérieure les allumettes, et au bas une petite fiole qui servait à les enflammer.

La supériorité de l'invention sur le silex et l'amadou lui donna une vogue immense ; elle se répandit à peu près partout comme les allumettes chimiques aujourd'hui.

Cependant Benoit Fumade ne restait pas inactif ; il cherchait toujours à perfectionner son invention. Il jeta les yeux sur le phosphore dont les propriétés l'avaient frappé et, dès 1830, il imagina les briquets phosphoriques.

C'étaient des étuis en plomb fermés par un bouchon en étain. On les emplissait de phosphore qu'on faisait fondre au bain de sable dans l'étui lui-même, on terminait l'emplissage par un petit fragment de soufre.

Pour se servir de ces briquets, il suffisait de plonger dans l'étui une allumette soufrée, elle entraînait une parcelle de sulfure de phosphore qui s'enflammait au contact de l'air.

Ce fut sa dernière invention, il mourut le 26 mars 1834, un an avant l'invention des allumettes chimiques.

D'autres inventeurs cherchèrent vers cette époque à perfectionner le briquet à allumettes oxygénées.

Je citerai parmi eux un nommé Merkel qui, vers 1832, imagina les allumettes en cire qui lui valurent de nombreux procès. Ce fut ce Merkel qui fit aussi une allumette très ingénieuse et peu connue.

L'extrémité de l'allumette se composait d'un petit tube de verre très mince fermé des deux bouts à la lampe et renfermant de l'acide sulfurique. Le tube était entouré d'une pâte formée de chlorate de potasse, soufre et gomme arabique. En brisant l'extrémité de l'allumette, on cassait le tube et l'acide sulfurique enflammait la composition. Cette invention n'eût aucun succès à cause de son prix trop élevé.

C'est de cette époque aussi que date l'invention des briquets à gaz hydrogène s'enflammant au contact de la mousse de platine.

Je passe à l'invention des allumettes chimiques.

Ce fut en 1835 que les premières allumettes s'enflammant par simple frottement parurent à Paris. Elles nous venaient d'Allemagne et étaient bien différentes de celles que nous avons aujourd'hui.

C'étaient des allumettes en bois plates, enduites d'une composition noire qui occupait un dixième de leur longueur.

Pour les enflammer on les plaçait à moitié dans une espèce de portefeuille existant sur le dessus de chaque boîte puis on tirait vivement. L'allumette s'enflammait par le frottement contre les parois du portefeuille qui étaient enduites d'éméri très fin.

Comme je commençais à m'occuper de chimie à cette époque, j'essayai d'en rechercher la composition et j'y réussis. La pâte inflammable se composait de parties égales de chlorate de potasse et de sulfure d'antimoine avec un dixième environ de gomme arabique.

J'essayai à en faire avec des allumettes ordinaires, mais je ne pus réussir, parce qu'elles exigeaient pour s'enflammer une surface presque lisse, et encore n'y arrivait-on pas tous les jours.

Les allumettes chimiques à phosphore succédèrent bientôt à ces premières ; ce fut encore l'Allemagne qui nous les envoya.

Quand on vit qu'elles avaient la vogue on chercha à les imiter. Ce fut un pharmacien de la rue Réaumur (anciennement rue Royale-Saint-Martin) qui en fabriqua le premier à Paris, mais il ne fut pas longtemps seul.

Jusqu'en 1838, les allumettes fabriquées étaient explosives. Ce fut à cette époque qu'on supprima le chlorate de potasse qui en était la cause.

Les allumettes qu'on fait aujourd'hui ne contiennent guère que du phosphore et de la gomme, plus une matière colorante quelconque.

Pour pulvériser le phosphore on le met dans un pot blanc verni avec la gomme arabique fondue à l'état de sirop. On chauffe au bain-marie pour faire fondre le phosphore puis on bat le mélange avec une spatule pendant une demi-heure. Le phosphore se divise en gouttelettes très fines dans toute l'étendue de la gomme et lui donne l'aspect de la crème. On

retire du feu et on continue de battre jusqu'à complet refroidissement ; on ajoute ensuite les autres parties de la composition.

Ici se termine ce que j'avais à dire ; les derniers procédés obtenus ont été trop bien expliqués dans votre journal pour que je revienne là-dessus.

Recevez, etc.,

Annexe X

L. POINCELET.

2) *Supplément 1858. Article de M. Brento. Relatif à l'invention de M. Poinclet. Du 20 juillet 1858. Dit savoir par M. Thénard que l'inventeur des Briquets oxygénés est un Provincial, et qu'on n'estait son nom - mais il fait appel à la publicité pour qu'il soit connu -*

Quatrième année. — N° 58.

25 CENTIMES.

29 Août 1858.

L'AMI DES SCIENCES

Pour la rédaction s'adresser

A M. VICTOR MEUNIER,
RÉDACTEUR EN CHEF.

JOURNAL DU DIMANCHE

SOUS LA DIRECTION DE

VICTOR MEUNIER

Pour l'administration s'adresser

A M. J.-B. GROS,
IMPRIMEUR DE LA COUR IMPERIALE,
9, rue Cassette, 9.

BUREAU :

9, RUE CASSETTE, 9,
PARIS.

Abonnement :

PARIS, 10 FR. — DÉPART., 12 FR.
Étranger (à la fin du journal).

Annonces 20 centimes la ligne comptée sur 5 colonnes. — S'adresser au bureau du journal.

SOMMAIRE. — INFLAMMATION DES MINES. — SUR L'INVENTION DES BRIQUETS OXYGÉNÉS. — RENSEIGNEMENTS MUTUELS. — DISCUSSION SUR LA NATURE DE LA CHALEUR. — LES EAUX MINÉRALES. — LA CHÈVRE OBCURE ET CORNELIE AGRIPPA. — POSE DU CABLE TRANSATLANTIQUE. — SOCIÉTÉS SAVANTES. ACADÉMIE DES SCIENCES. (Séance du 16 août 1858) Rapport sur la distance à garder entre les magasins à poudre et les lignes du télégraphe électrique. Introduction d'un nouveau ver a

soie de Chine qui se nourrit des feuilles du vernis de Japon. Recherches comparatives sur le système nerveux. — BULLETIN DES SCIENCES PURES ET APPLIQUÉES. Étoiles filantes périodiques du mois d'août. Sur une pierre gemme, présentée tort comme un diamant. Sur un fragment de verre qui a séjourné neuf ans sous la peau du visage sans que sa présence y fut soupçonnée. Bees de gaz ou stéatite. Manipulation du pain. — FAITS PROPOSÉS. — FAITS DIVERS.

29 août 1858.

SUR L'INVENTION DES BRIQUETS OXYGÉNÉS.

Vers 1830, Thénard racontait publiquement, à ses élèves, que les briquets oxygénés furent inventés à son cours quelques années auparavant par un étudiant provincial, qui n'était point M. Fumade. Suivant le récit du savant professeur, il fit un jour, dans une de ses leçons, l'expérience consistant à mettre le feu à un mélange de chlorate de potasse en poudre et de fleur de soufre en y laissant tomber une goutte d'acide sulfurique concentrée; pendant tout le reste de la leçon, un des auditeurs rêva au lieu d'écouter, puis il demanda un entretien particulier au professeur. Il lui exposa que ses parents avaient fait des sacrifices pénibles pour l'entretenir à Paris, qu'ils ne pouvaient les continuer, et qu'il se voyait dans la nécessité de retourner dans son pays, lorsque trois ou quatre ans de séjour à Paris lui seraient encore indispensables; qu'en voyant l'expérience rappelée ci-dessus, il avait pensé à en faire l'objet d'une industrie nouvelle. Son projet était tout prêt, il voulait mettre une pincée d'amiante imbibée d'acide sulfurique concentré dans une petite fiole fermée d'un bouchon ciré, tremper dans la fiole des allumettes garnies, par-dessus le soufre, d'un mélange de fleur de soufre et de chlorate, collé par un peu de gomme, coloré avec un peu de minium pour dérouter les imitateurs, arranger le tout dans de petits étuis de carton; il consultait Thénard sur la probabilité de la réussite. Thénard, naturellement, ne voulut rien garantir mais il encouragea l'inventeur à essayer, et suivit ses essais avec l'intérêt bienveillant qu'il accordait à tous les jeunes gens amoureux de sa chère science.

Puis quand la réussite fut assurée, l'inventeur vendit son secret à M. Fumade pour quelques milliers de francs. Et Thénard ayant dit à l'inventeur que cela valait beaucoup plus, celui-ci répondit que cette somme lui suffisait pour le temps qu'il avait résolu de passer encore à Paris, et qu'il n'y tenait pas autrement.

Cette anecdote n'ôte pas à M. Fumade le mérite d'avoir deviné la valeur industrielle de l'invention, d'avoir hasardé pour l'acquérir et l'exploiter un capital qui peut-être était alors pour lui d'une importance considérable; mais l'invention proprement dite est due à un autre dont je regrette d'avoir oublié le nom. Si l'on niait que Thénard ait fait publiquement ce récit, j'en appellerais aux souvenirs des nombreux auditeurs de ces leçons de chimie vers 1830; je pourrais, par exemple, appeler en témoignage M. Dumas, qui était alors répétiteur du cours de chimie de Thénard à l'École polytechnique, et qui a dû entendre ce même récit plusieurs fois de deux en deux ans. Peut-être aussi l'inventeur dont j'ai oublié le nom vit-il encore, ou du moins quelques-uns de ses amis auxquels il a dû faire part de son affaire. Si cette note vient à tomber sous leurs yeux, ils pourront faire connaître le nom de l'inventeur, dans l'intérêt de la vérité.

BRENTO.

lettre de M. Chancel, Cambrai 29 août 1858. — Approuvé à l'appui de M. Brento par le D^r Desf.
Des sciences 29 août 1858. et désignant M. Chancel de Briançon, dont il avait fait la connaissance à Paris
en 1806 — comme l'inventeur des Briquets oxygénés

Quatrième année. — N° 57.

25 CENTIMES.

12 Septembre 1858.

-18-

L'AMI DES SCIENCES

Pour la rédaction s'adresser
A. M. VICTOR MEUNIER,
RÉDACTEUR EN CHEF.

JOURNAL DU DIMANCHE

Pour l'administration s'adresser
A. M. J.-B. GROS,
IMPRIMEUR DE LA COUR IMPERIALE.
9, rue Cassette, 9

SOUS LA DIRECTION DE

VICTOR MEUNIER

Bureaux :
9, RUE CASSETTE, 9,
PARIS.

Abonnement :
PARIS, 10 FR. — DÉPART., 12 FR
étranger (à la fin du journal).

Annonces 30 centimes la ligne complée sur 5 colonnes. — S'adresser au bureau du journal.

SOMMAIRE. MAGNÉTISME. Distribution du magnétisme dans les aimants et leurs armatures. — **DES ANIMAUX ET DES PLANTES DE L'EXTREME ORIENT INCONNUS EN EUROPE.** — **HÉMOSPASIE.** Grande ventouse Janod (Deuxième article). — **L'INVENTION DES ALLUMETTES OXYGÉNÉES.** — **MÉDICATION THERMALE A DOMICILE.** Documents scientifiques sur les bains minéraux de Pennes. — **SOCIÉTÉS SAVANTES. ACADEMIE DES SCIENCES.** (Séance

du 30 août 1858). Atlas photographique lunaire. Études sur la planète Mars. Sur quelques propriétés que présente la glace près de son point de fusion. Sur l'appareil auditif des insectes. Recherches comparatives sur le système nerveux. **ACADÉMIE DE MÉDECINE.** Coloration partielle de la peau chez les femmes. — **FAITS DIVERS.** Rénomination internationale. La statue d'Olivier de Serres, etc.

12 7/8 1858

L'INVENTION DES ALLUMETTES OXYGÉNÉES.

L'auteur de la lettre suivante répond à l'appel fait par M. Brento, dans notre avant-dernier numéro et révèle le nom de l'inventeur dont notre collaborateur a raconté l'histoire.

Cambrai, le 29 août 1858.

Monsieur

J'avais déjà remarqué les articles insérés précédemment dans *L'Ami des sciences*, relatifs à l'invention de allumettes oxygénées, lorsque j'y lis aujourd'hui 29, celui de M. Brento.

Le 21 mars 1806, j'arrivai à Paris pour y faire mes études, je m'installai à l'hôtel de Lyon, rue Saint-Jacques, chez un ami de mon père qui me conduisit le jour même chez M. Chancel élève en chimie, de Briançon.

M. Chancel, très-obligeamment me fit faire la connaissance de M. Lallier, préparateur du cours de chimie de M. Thénard au collège de France, où je fus admis dès le lendemain pour, huit ou dix jours après, travailler exclusivement avec M. Thénard, lequel (dans le mois de janvier 1807, lors du retour à Paris de M. Gay-Lussac du voyage qu'il venait de faire au Vésuve avec M. le baron Alexandre de Humboldt), lequel, dis-je, me proposa d'aller aider M. Gay-Lussac alors répétiteur de M. Fourcroy à l'école Polytechnique.

J'acceptai cette proposition avec reconnaissance, d'autant que je continuai d'être en relation avec ces deux savants déjà célèbres.

En 1807, H. Davy découvrit la composition de la potasse par la pile électrique. Cette nouvelle se répandit bientôt en France, et à mon idée, elle parut faire ressouvenir M. Fourcroy de sa chaire de chimie à l'école Polytechnique, aussi, revint-il y faire des leçons. Un certain mercredi, j'étais resté seul à l'amphythéâtre de chimie, avec mission d'informer M. Fourcroy de l'absence de M. Gay-Lussac.

La leçon finie, et M. Fourcroy parti, je courus au cabinet du professeur où étaient MM. Gay-Lussac et Thénard et moi troisième. Ces Messieurs décomposèrent la potasse avec la pile galvanique donnée à l'école par M. Guyton-Morveau, ainsi que l'avait fait H. Davy. Je participai à toutes leurs expériences chimiques sur le potassium et, jusqu'au 3 juillet 1808 que, rappelé à Avesnes par l'état alarmant de la santé

de mon cher père, j'eus le regret de les quitter après avoir placé, ce dit jour, avec Obéliane, appariteur du cours de physique, la première plaque de la grande batterie voltaïque, construite sur le fonds de 40,000 francs accordé par l'empereur Napoléon 1^{er}, après qu'il eût été témoin, aux Tuileries, de la décomposition de la potasse par la pile.

Il avait été décidé que j'assisterais à cette séance, ce qui n'eut pas lieu parce qu'on crut devoir faire intervenir M. Amédée Berthollet qui, lui-même, se récusa.

Le bonheur que je ressens, chaque fois que ma mémoire me rappelle quelque circonstance de mes relations intimes avec MM. Gay-Lussac, Thénard, Alexandre de Humboldt et Berthollet, vous fera excuser, je l'espère, Monsieur, l'étendue que j'ai donnée à cet avant-propos.

Mon hôtelier de l'hôtel de Lyon, me conduisit donc d'autant plus volontiers chez M. Chancel son ancien hôte et ami, qu'en ce temps, Paris était tout rempli de la renommée des briquets oxygénés dont M. Chancel était l'inventeur à peu près dans les circonstances racontées par M. Brento et que je rappelai en partie moi-même dans ma pénultième visite, vers le 10 avril 1837, à mon bon ami le baron Thénard, en lui remettant en mémoire de quelle manière j'étais arrivé à faire sa précieuse connaissance.

J'ai l'honneur, Monsieur, etc.,

TORDEUX.

La nouvelle Lettre de M. Poncelet Paris le 7^{me} 1858. M. Brento a voulu les sacrifices de M. Brento au sujet de M. Thenard aurait dit bien l'inventeur des Briq^{ts} oxygénés, il proteste à tort et à travers que c'est Fumade

L'AMI DES SCIENCES

JOURNAL DU DIMANCHE

Pour la rédaction s'adresser
M. VICTOR MEUNIER,
RÉDACTEUR EN CHEF.

Pour l'administration s'adresser
A. M. J.-B. GROS,
IMPRIMEUR DE LA COUR IMPÉRIALE.
9, rue Cassette, 9.

SOUS LA DIRECTION DE
VICTOR MEUNIER

Bureaux :
9, RUE CASSETTE, 9,
PARIS.

Abonnement :
PARIS, 10 FR. — DÉPART., 12 FR.
étranger à la fin du tome I.

Annonces 30 centimes la ligne comptée sur 5 colonnes. — S'adresser au bureau du journal.

MM. MAGNÉTISME. Distribution du magnétisme dans les aimants et leurs armatures (Suite). — DE LA DISTINCTION ENTRE LA CHALEUR ET LA LUMIÈRE. — INFLAMMATION ÉLECTRIQUE DES MINES (Deuxième article). — SUR L'INVENTION DE LA CHAMBRE OBSCURE. — UN DERNIER MOT SUR L'INVENTION DES ALLUMETTES OXYGÉNÉES. — RENSEIGNEMENTS MUTUELS. Destruction des chenilles; question sur les fourmis. — CORRESPONDANCE. Tous les corps sont-ils de l'hydrogène condensé? —

SOCIÉTÉS SAVANTES. ACADEMIE DES SCIENCES (Séance du 6 septembre 1858). Sur la quantité d'oxygène que contient le sang veineux des organes glandulaires à l'état de fonction et à l'état de repos. Expériences faites au moyen de l'appareil d'incubation artificielle de M. Séguier. Recherches sur la structure de l'appareil à venin de la vipère. — BULLETIN DES SCIENCES PURES ET APPLIQUÉES. Percement de l'isthme de Suez. Photographies stéréoscopiques. — COURS PUBLICS. Collège de France. — FAITS DIVERS.

UN DERNIER MOT SUR L'INVENTION DES ALLUMETTES OXYGÉNÉES.

Nous croyons de notre devoir d'insérer la lettre suivante après laquelle tout aura sans doute été dit sur cette intéressante question,

Paris, 9 septembre 1858.

Monsieur le Directeur,

Je viens seulement de lire dans votre numéro du 29 août dernier une note de M. Brento d'où il résulterait que M. Fumade ne serait pas l'inventeur des briquets oxygénés.

Permettez-moi quelques mots d'explication à ce sujet.

M. Fumade n'a pas eu connaissance de ce que M. Thenard a pu dire à son cours relativement à l'invention des briquets, car il aurait certainement protesté. Pour ma part je crois, ou que la religion de M. Thenard a été surprise, ou que les souvenirs de M. Brento lui font défaut. Ce qui est probable, c'est qu'en voyant enflammer par l'acide sulfurique un mélange de chlorate de potasse et de soufre, l'idée d'en faire des briquets ait pu venir à un étudiant et qu'il en ait parlé à M. Thenard en se donnant comme inventeur; mais il y avait loin de l'idée à l'invention.

Lorsque M. Fumade imagina ses briquets, en 1819, il était dénué de ressources, il fabriquait par ses propres mains et les faisait vendre sur la voie publique. Ce n'est certes pas dans la position où il était qu'il eût pu acheter un procédé plusieurs milliers de francs.

Permettez-moi de raconter une anecdote qui démontrera la peine qu'il a eue à développer son invention.

Les premiers briquets qu'il fit ne contenaient pas d'amiante dans le flacon, mais du sable imbibé d'acide sulfurique. Ils avaient l'inconvénient de laisser écouler ce dernier dans les transports, ce qui attaquait les bouchons et les mettait bientôt hors de service.

Pour parer à cet inconvénient, l'idée d'employer l'amiante au lieu de sable lui vint.

L'idée était excellente; les briquets ne s'altérant plus, la vente augmenta.

Mais alors il trouva un obstacle imprévu.

L'amiante à cette époque n'existait guère à Paris que dans les collections minéralogiques; il eut bientôt épuisé tout ce qu'il en put trouver. Il vint un moment où, même à prix d'or, il n'aurait pu s'en procurer.

Abandonner sa fabrication en pleine vogue était impossible. Il part pour la Suisse et l'Italie, et le voilà, le bâton en main, cherchant dans les montagnes les gisements d'amiante.

Que de peine il eut alors! A chaque gisement découvert, il fallait s'entendre avec les pères pour le récolter, le faire porter à la ville voisine chez un dépositaire qui l'expédiait à Paris.

Quand il revint de son voyage, l'amiante lui arrivait de tous côtés; il était sûr désormais de n'en point manquer.

C'est par des tâtonnements nombreux qu'il arriva à trouver la composition des allumettes. Il dut beaucoup pour cela aux conseils de M. le docteur Quesneville qui était à la fois son fournisseur de produits chimiques et son ami.

Voici les proportions qu'il a trouvées et dont il s'est toujours servi :

	gr. c.
Chlorate de potasse	312,50
Soufre sublimé.	437,50
Vermillon	93,75
Lycopode	7,85
Gomme arabique.	46,85

L. POINCELET.

L'AMI DES SCIENCES

Pour la rédaction s'adresser :

A M. VICTOR MEUNIER,
RÉDACTEUR EN CHEF.

JOURNAL DU DIMANCHE

SOUS LA DIRECTION DE

VICTOR MEUNIER

BUREAU :

9, RUE CASSETTE, 9,
PARIS.

Pour l'administration s'adresser

A M. J.-B. GROS,
IMPRIMEUR DE LA COUR IMPÉRIALE,
9, rue Cassette, 9.

Abonnement :

PARIS, 10 FR. — DÉPART., 12 FR.
Étranger (à la fin du journal).

SOMMAIRE. LE LLAMA. — PRINCIPES GÉNÉRAUX DE LA NOUVELLE THÉORIE DES IMPONDÉRABLES (Suite et fin). — DE LA PHOSPHORESCENCE EN GÉNÉRAL ET DES INSECTES PHOSPHORIQUES EN PARTICULIER (Suite et fin). — MÉTALLOPLASTIE, reproduction métallique sur papier des monnaies, cachets, sceaux, etc. — LES EAUX MINÉRALES (Deuxième article). — MALARIA DES GRANDES VILLES. Fosses d'Alsace. — CORRESPONDANCE. Sur l'inventeur des allumettes oxygénées. — SOCIÉTÉS SAVANTES.

ACADÉMIE DES SCIENCES. (Séance du 15 novembre 1858). Anthracite transformé. Sur les ophiidiens. Météore lumineux observé près de Neuilly (Seine), le 13 septembre 1858. — BULLETIN DES SCIENCES PURES ET APPLIQUÉES. Presses mécaniques américaines. Exploitation des étangs. Instrument destiné à mesurer le degré de vitesse des machines. Abeilles sans aiguillon. Persistance des images sur la rétine. Appareil fantasmagorique. — NÉCROLOGIE. — FAITS DIVERS.

CORRESPONDANCE.

Sur l'inventeur des allumettes oxygénées ;

Briançon, le 15 novembre 1858.

Monsieur,

Les numéros des 15 et 29 août, 12 et 19 septembre derniers, de votre journal *L'Ami des Sciences*, nous étant fortuitement et un peu tardivement tombés sous les yeux, ce n'est qu'aujourd'hui que nous sommes appelés à faire la vérité sur la question de l'invention des allumettes oxygénées, dont il y est parlé.

C'est, nous l'espérons, Monsieur, en vous demandant l'insertion de la présente lettre dans votre plus prochain numéro, le cas de l'intituler, et avec grande autorité : *La vérité sur l'invention des allumettes oxygénées*.

En 1805, notre père, J.-J.-L. Chancel, déjà à Paris depuis plusieurs années, alternativement élève en pharmacie, élève aux cours publics de chimie et un des préparateurs de M. Thenard, fut l'inventeur de ces briquets.

Tout à la science, il n'en fit pas en effet une opération lucrative; c'est une raison de plus, Monsieur, pour que nous protestions contre les assertions de M. L. Poincellet, qui, en attribuant cette découverte à M. Fumade et y attachant la date de 1819 à 1821, est complètement dans l'erreur.

Nous tenons donc essentiellement que justice soit faite et que dans l'historique de cette invention, qui fut l'origine de toutes celles qui l'ont suivie pour arriver à ce que la science et le temps ont amené de plus perfectionné, il soit bien établi que ce fut J.-J.-L. Chancel de Briançon qui inventa les briquets oxygénés et qui fut ainsi le promoteur de cette série de découvertes utiles qui en découlèrent.

Nous tenons à la disposition de tout contradicteur :

1° Les mémoires de notre père, mort depuis 21 ans ;

2° Un numéro du *Journal du Commerce*, 7 janvier 1806 ;

Un numéro du *Journal de l'Empire*, 7 février 1806 ;

Tous deux contenant une insertion, signée de notre père, pour combattre la contrefaçon qui déjà se substituait à lui ;

3° L'acte de vente de tout ce qui regardait cette exploitation de briquets oxygénés, que notre père fit à un certain Primavesi, le 20 juin 1806.

Il résulte de ces faits et titres et du témoignage public de M. Thenard, qui en effet dans ses cours a toujours proclamé notre père comme le réel inventeur de ces allumettes, que non-seulement M. L. Poincellet accorde à M. Fumade un mérite qu'il n'a pas eu, mais encore que M. Fumade n'a fabriqué que 14 à 15 ans après l'invention, à laquelle il n'a apporté aucun changement appréciable.

Si les succès financiers que notre père avait le droit d'attendre furent annulés par les habiles à se substituer à ses idées créatrices soit pour briquets oxygénés, soit et surtout pour la fabrication du borax par l'emploi de l'acide borique des lacs de Toscane source de fortune colossale pour ceux qui, profitant de son idée et de ses démarches, le mirent dans l'impuissance de profiter des bonnes intentions du gouvernement à son égard et l'évincèrent en le devançant dans la location de ces lacs, nous tenons à plus forte raison qu'à son nom soit attaché le mérite qui lui revient, dans la mesure de ses efforts et de sa réussite pour le progrès.

Agrérez, etc.

P. E. et M^s CHANCEL frères,
Manufacturiers à Briançon (Hautes-Alpes).

N^o. 7.

JOURNAL DU COMMERCE, DE POLITIQUE ET DE LITTERATURE.

MARDI 7 JANVIER 1806.



X. **AVIS DIVERS.**

Paris, le 2 janvier 1806.

Monsieur, il y a quelque tems que vous avez eu la complaisance d'annoncer, dans votre journal, mes briquets oxigénés. La manière dont ils ont été accueillis a sans doute suggéré à quelques personnes, toujours prêtes à s'emparer des nouvelles applications pour en tirer avantage, d'en faire, n'ayant qu'en partie réussi. Je crois devoir avertir le public que les vrais briquets oxigénés qui ont toutes les qualités que j'ai annoncées, ce qui est prouvé par l'expérience, se vendent chez M. Boisseau, marchand mercier-parfumeur, rue Neuve-des-Petit-Champs, n^o. 49; et chez M. Niodot, marchand papetier, rue de Thionville, n^o. 25, qui sont seuls chargés de mes dépôts à Paris. Je ne reconnais et ne garantis que ceux pris dans ces magasins, où on en trouve toujours du prix de 2 fr., 3 fr. et 3 fr. 50 cent. On fait des envois dans les départemens, et une remise à ceux qui en prennent une douzaine.

Veuillez, je vous prie, donner publicité à ma lettre, et me croire votre dévoué serviteur;
L'Inventeur des briquets oxigénés. J. L. F.

VENDREDI 7 FÉVRIER 1806.

(— I^o. —)



JOURNAL DE L'EMPIRE.

À L'ÉDITEUR.

Monsieur,

Dans votre feuille du 20 vendémiaire, vous avez annoncé des Briquets oxigénés; la manière dont il sont été accueillis du public, sans a doute suggéré l'idée d'en faire à quelques personnes toujours prêtes à s'emparer des nouvelles applications pour en tirer avantage. Comme elles n'ont réussi qu'en partie, je crois devoir avertir le public que des vrais Briquets oxigénés, très-portatifs, qui ont toutes les qualités que vous avez annoncées, se vendent chez M. Boisseau, marchand mercier-parfumeur, rue Neuve-des-Petits-Champs, n^o. 49, et chez M. Niodot, marchand papetier, rue de Thionville, n^o. 25, qui sont seuls chargés de mes dépôts à Paris. Je ne connois et ne garantis que les Briquets pris dans ces magasins, où l'on trouve du prix de 2 fr., 3 fr., et 3 fr. 50 c., avec l'étui en bois. On fait une remise avantageuse aux personnes qui en prennent une douzaine.

J. L. C. inventeur des Briquets oxigénés.

Contrat



Entre le sieur Jean Joseph Louis Chancel
 et le sieur Charles Joseph Primaresi
 1^o Le sieur Chancel cede au sieur
 Primaresi ses Briquets au nombre
 de quarante, la recette pour les
 preparer, l'abandon de ses Depots,
 ses Correspondants, en un Mot son
 Fond de Briquet, ainsi que le
 droit de se servir du titre de son
 Successeur moyennant la somme
 de Cinq Cent Francs, que le
 sieur Primaresi a paye comptant
 et que le sieur Chancel reconoit
 avoir recue

2^o Le sieur Chancel promet
 de ne communiquer à personne
 la maniere de preparer ces
 Briquets et lui meme de ne
 plus en fabriquer aucun pour
 en faire un objet de Lucre & de
 Commerce, sous peine de tous

Donnaux-Lesclapartiers envers le leur firmament

3: Le leur firmament accepté cette

Ceston & Lent de Lend en forme forme,

et declare que les Donquetz qui se trouvent

dans les deux Depots a Paris, sont parties

de son acquisition, a compter de ce jour,

recevant au leur Chancel le Droit de

se faire payer le montant de la dette

existente, ainsi qu'au Depot de Bourgogne

et les deux parties contractantes ratifient

et approuvent le present acte, de forme

par & il est échange entre eux.

Fait double a Paris le 20 Juillet

Jean, nous negotons le singl Jean

Philippe huit cent six.

Charles Joseph Firmament

J. P. d. Charles Joseph Firmament

Charles Joseph Firmament

Charles Joseph Firmament

Charles Joseph Firmament

Charles Joseph Firmament

Charles Joseph Firmament

Charles Joseph Firmament

Charles Joseph Firmament

à son Excellence le Ministre de l'Intérieur

Excellence

Le bon produit naturel qui nous vient de l'Inde (ou de la France de fortes pannes, il y auroit une grande économie d'introduire dans le Commerce l'acide boracique, principe constituant de ce sel, que fournissent à peu de certains ~~lacs~~ étrangers de roche fol par leur évaporation prolongée. Cet acide combiné avec la soude de nos fabriques constituerait le vrai bon produit du Commerce, qui pourroit se livrer aux consommateurs à un prix plus modéré que celui qui nous vient de l'étranger, mais pour que notre Commerce puisse y trouver cet avantage, il est de rigueur que l'Administration de la Douane soit autorisée à en favoriser l'importation sous les plus faibles droits possibles; ce produit naturel qui n'a pas subi plus de préparations que le bon produit ~~indien~~, dont l'acide est permis, aient pour tarif; C'est pourquoi je viens supplier votre Excellence d'en faire fixer les droits par assimilation aux bon produits vous offrant, si besoin est, de présenter à la Chambre consultative un échantillon de cette nouvelle substance naturelle et d'y donner de plus amples renseignements pour ~~françaises~~ prouver tout l'avantage qu'en retirera le Commerce français. Si à son égard à une demande qui attendent de votre bonté, j'ai l'honneur.

12 avril 1817

Ministère
du Commerce
et des
Travaux publics.

Paris, le 26 Septembre 1833.

2^e Division

Bureau
des
Manufactures

On ne peut lui accorder
l'indemnité qu'il réclame.

Monsieur, j'ai reçu la lettre que vous m'avez adressée, le 6. Août dernier, pour demander une indemnité pour avoir eu, le premier, l'idée de fabriquer le borax en France, avec l'acide borique naturel tiré de laque d'Italie.

Le Comité consultatif des arts et manufactures attaché à mon ministère, que j'ai consulté sur votre demande m'a fait connaître, dans un rapport qu'il m'a transmis, le 3 de ce mois, qu'elle ne lui paraissait pas de nature à être accueillie.

En effet, Monsieur, le Gouvernement en France accordant, en 1817, l'autorisation de faire entrer en France l'acide de laque d'Italie, moyennant 2^{fr} les 100 kil par deux points de la frontière, ne pouvait prendre l'engagement de la refuser à tout autre, sans être crié en votre faveur un privilège contraire aux lois et à l'intérêt public.

Mes souhaits que vous n'ayez pas profité immédiatement de cet avantage et que vous ayez été prévenu par un tiers. C'est à quoi le Gouvernement

Annexe XVIII

à Mess^{rs} Chancel

chez M. Raymond, rue du Rivoli et sonis J^e du Temple n° 11

ne pouvait s'opposer.

Et la vérité, vous fondez aussi votre réclamation sur un autre motif, s'en que vous auriez eu le premier l'idée de tirer l'acide borique d'Italie, pour faire le borax en France. Mais à cet égard le comité affirme que vous seriez dans l'erreur, attendu que, depuis longtemps les chimistes avaient éveillé l'attention publique sur cette spéculation.

Du reste, Monsieur, vous paraissiez être le premier qui se soit occupé du moyen de la réaliser, et j'eusse désiré que vous lui eussiez donné suite en temps opportun. Aussi bien j'ai la persuasion que vous avez eu l'intention d'être utile sans aucune vue intéressée, et c'en est un motif qui me fait le plus regretter de ne pouvoir accueillir votre demande.

Recevez, Monsieur, l'assurance de ma haute considération

Le Ministre du Commerce et des Travaux publics

A. Etien!